

Numéro	04
Objet	DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE SAINT MARTIN ES AIRES A TROYES EN VUE DE SA CESSION
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 01 octobre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h15.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 111
- Votants (présents + pouvoirs) : 126

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BACHMANN Jean-Marie, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DA ROCHA Katia, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GOUJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Amand, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, OUDIN Michel, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BAUDOUX Bruno à HONORÉ Nicolas, BILLET André à RAGUIN Jacky, BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUDADI Rachida à François MANDELLI, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, DAHDOUH Fadi à FRAENKEL Stéphanie, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GERARD Fabien à HENRI Pascal, GUILLAUMET Virginie à LEYMBERGER Brigitte, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, SERRA Frédéric à BOISSEAU Dominique, SOMSOIS Hervé à LE CORRE Marie, THOMAS Christine à BRET Marc.

**Excusés :** BAZIN-MALGRAS Valérie, BECARD Francis, DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, MEIRHAEGHE Sonia, MONTAGNE Jean-Jacques, POIVEZ Kevin, SIMON Éric.

**Non-participation au vote :** HONORÉ Nicolas.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
126	1	125		

**Le Conseil communautaire approuve à la l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021**

**DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE SAINT MARTIN ES AIRES A TROYES  
EN VUE DE SA CESSION**

Annexe : Plan de situation

**Exposé :**

Troyes Champagne Métropole est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AX n° 85 d'une contenance de 5 893 m<sup>2</sup> sur la commune de Troyes, située Boulevard Henri Barbusse. Ce bien porte un ensemble immobilier dont l'Abbaye de Saint-Martin-es-aires. Un temps occupée par le centre universitaire de Troyes, cette emprise est aujourd'hui occupée par L'école Supérieure de Design.

Troyes Champagne Métropole a été sollicitée par un riverain, propriétaire de l'ancien presbytère, pour étendre son propre jardin aux abords de ce bâti en cours de réhabilitation selon les prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France, sise Rue Saint-Martin-es-Aires.

Il a été examiné la possibilité de pouvoir soustraire une bande de terrain de cette emprise, classée en secteur protégé par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, notamment au regard de la valeur patrimoniale que représente ce site de l'Abbaye et le besoin de recul pour son entretien et sa valorisation architecturale.

La bande de terrain sollicitée de 8 m de large sur 22 m de profondeur est comprise dans une cour d'environ 525 m<sup>2</sup> située à l'arrière de l'abbaye, donnant sur la rue Saint-Martin-es-Aires.

Cette partie de terrain en herbe avec deux arbres est peu entretenue. Elle a servi très occasionnellement aux étudiants comme espace de détente aux beaux jours.

La partie potentiellement cédée ferait passer la surface de cette cour de 525 m<sup>2</sup> à 345 m<sup>2</sup>.

Un avis a été rendu par France Domaine sur la valeur de cette bande de terrain. Elle a été estimée à 95 € le m<sup>2</sup> ; soit pour 179m<sup>2</sup> un prix de cession possible de 17 005 €.

A ce jour, cette bande de terrain n'est plus mise à disposition de l'école supérieure de Design. Cette emprise n'est plus affectée à la circulation piétonne du public.

L'opération envisagée ne porte, par ailleurs, pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Si cette emprise devait être cédée après désaffectation et déclassement, la division cadastrale et la reconstruction d'un mur végétalisé serait mis à la charge de l'acquéreur.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE CONSTATER la désaffectation de l'emprise foncière ci-dessus décrite ;**
- **DE DECIDER du déclassement de cette bande de terrain du domaine public communautaire ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le 11/10/2021  
Affichée le 11/10/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Chef de Service  
Affaires Juridiques, Contentieux et Assemblées  
Thomas NACRIER  
